

HONORAIRES DE LOCATION / GESTION

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC ¹ MAXIMUM	A LA CHARGE DU
LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)		
Entremise / négociation	0 €	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail ²	Zone très tendue : 12 €/m ² Zone tendue : 10 €/m ² Autres zones : 8 €/m ²	Bailleur
	Zone très tendue : 12 €/m ² Zone tendue : 10 €/m ² Autres zones : 8 €/m ²	Locataire
État des lieux location vide ²	3 € TTC/m ²	Bailleur
	3 € TTC/m ²	Locataire
État des lieux location meublée ²	3 € TTC/m ²	Bailleur
	3 € TTC/m ²	Locataire
Honoraires de gestion (sur encaissements loyer + charges)	8,4% TTC	Bailleur
Garantie loyers impayés (sur encaissements loyer + charges) 2,5% TTC	2,5% TTC	Bailleur
Frais de constitution d'un dossier contentieux locataire (dossier commissaire de justice, avocat, etc.)	84 € TTC	Bailleur
Frais de gestion d'un sinistre d'assurance	84 € TTC	Bailleur
Envoi d'une lettre recommandée A.R	15 € TTC	Bailleur
STATIONNEMENTS / PARKINGS / GARAGES / CAVES		
Rédaction du bail	1 mois de loyer TTC	Bailleur
	1 mois de loyer TTC	Locataire
Honoraires de gestion (sur encaissements loyer + charges)	8,4% TTC	Bailleur
LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS		
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail, état des lieux	18 % TTC du loyer annuel HT et HC avec forfait minimum de 600 € TTC	Bailleur
	18 % TTC du loyer annuel HT et HC avec forfait minimum de 600 € TTC	Locataire
Honoraires de gestion (sur encaissements loyer + charges)	10% TTC	Bailleur

1/ TVA au taux en vigueur de 20% incluse

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par décret.

Honoraires au 01/05/2025